

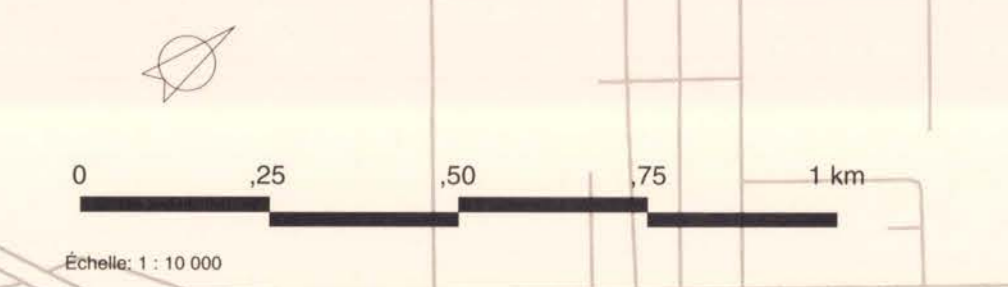
**Affectation du sol**  
**Arrondissement**  
**Ahuntsic / Cartierville**

- Habitation
- Commerce / habitation
- Commerce
- Commerce lourd
- Activités multiples
- Industrie légère
- Industrie
- Équipement collectif et institutionnel
- Parc et lieu public
- Grande entreprise et infrastructure
- Continuité commerciale au rez-de-chaussée
- Limite de l'arrondissement
- Limite municipale

**Notes**

1. Les limites des aires d'affectation sont approximatives et doivent être interprétées par la réglementation de zonage en fonction des limites des lots et des propriétés.
2. Le plan indique la catégorie d'affectation du sol dominante pour chacune des aires. Le règlement de zonage précisera les usages autorisés, conformes aux catégories d'affectation du sol prescrites, pour chaque portion de territoire.
3. Le présent plan fait partie intégrante du Plan d'urbanisme de Montréal adopté par le Conseil municipal le 18 décembre 1992.

Arrondissement  
 Villeray / Saint - Michel / Parc Extension



Plan directeur  
de l'arrondissement  
Abtatsic/Cartierville  
2011-2016

RÉUSSIR  
MONTRÉAL

PLAN D'URBANISME  
Plan directeur  
de l'arrondissement  
Abtatsic/Cartierville

L'affectation du sol